



L'UAC accréditée

Par décision **N° EI-2024-55 signée à Paris le 29 octobre 2024**, Stéphane LE BOULER, Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), accrédite l'Université d'Abomey-Calavi au nom de l'institution qu'il dirige. L'UAC vient ainsi de passer les mailles fines d'un processus fort exigeant amorcé un an plus tôt, soit en octobre 2023. Au bout d'une démarche qualité qui a mobilisé toutes les composantes de l'université, le Hcéres conclut que l'UAC répond aux six critères d'accréditation adoptés par son collège le 29 septembre 2022. Il s'agit notamment de : la définition de la stratégie de l'établissement ; la gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie ; la politique de la recherche ; la politique de l'innovation et impact sociétal ; la politique de la formation ; la vie étudiante et vie de campus. En effet, plus grande université nationale du Bénin, l'UAC est pleinement intégrée à son environnement local et national. Lisible et globalement bien comprise par la communauté, l'UAC est présente dans plusieurs réseaux internationaux.

La décision mentionne que l'UAC évolue dans un écosystème de l'innovation complexe lié à des acteurs externes, tels que la situation économique du pays et son faible tissu industriel, mais également à des facteurs internes, tels que la multiplicité des acteurs et le manque de pilotage

de la stratégie de valorisation des compétences de l'université. L'UAC porte une politique en matière d'offre de formation cohérente avec les orientations nationales pour accompagner le développement économique du pays. Elle a également le plus fort potentiel recherche du Bénin et fournit la majorité des diplômés, soit le principal interlocuteur de ces partenaires.

Cependant, elle se heurte à des difficultés de fonctionnement qui risquent de fragiliser son équilibre, mais elle a tout de même conscience de ses faiblesses (moyens insuffisants) et de ses limites (autonomie très faible), en même temps qu'elle affiche une volonté de progresser dans son environnement et de s'assurer une meilleure visibilité.

C'est ainsi que la décision du Hcéres recommande une formalisation de la politique partenariale de l'UAC, le renforcement de l'autonomie décisionnelle et financière de certaines fonctions du Rectorat, l'augmentation des dotations financières et en enseignants-chercheurs, la définition d'une politique partenariale structurante en lien avec la stratégie de l'université, la mise en place d'une stratégie pour structurer la politique d'innovation de l'UAC et développer une économie de la connaissance.

Notre Université a franchi un cap, et nous devons en féliciter tous les acteurs selon le degré d'implication de chacun. Mais les défis restent nombreux. La veille doit continuer. Nous n'avons pas le droit de verser dans l'autosatisfaction au risque de perdre la boussole.

Cela dit, je souhaite beaucoup de courage à toutes les composantes actives de notre université afin que l'année 2025 porte les marques d'une belle et grande aventure d'excellence pour nous tous.

Professeur Félicien AVLESSI

Recteur de l'UAC



Certificat d'accréditation


À l'issue de l'évaluation externe menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES) en mai 2024 et conformément aux critères d'accréditation adoptés par le collège du HCÉRES le 29 septembre 2022,

Université d'Abomey-Calavi – UAC

Abomey-Calavi, Bénin

**est accréditée pour 3 ans
(18 octobre 2024 – 17 octobre 2027)**

Paris, le 29 octobre 2024


Stéphane Le Bouler
président par intérim du HCÉRES